

## Le Sénat repousse l'âge légal de la retraite à 63 ans !!!

**V**oilà une mesure d'importance qui n'a pas fait la Une des quotidiens, ni d'aucun média, pourtant celle-ci n'est pas sans conséquences pour certains d'entre nous !

En effet, en date du 16 novembre dernier, lors de l'examen du budget de la Sécurité Sociale, les sénateurs majoritaires au Sénat, ont adopté le principe de reculer l'âge légal de départ en retraite à 63 ans au lieu de 62 ans d'ici le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Cette mesure s'appuie sur l'augmentation de l'espérance de vie, de la durée de cotisation. C'est, selon les sénateurs signataires de cet amendement, une condition impérative pour assurer l'équilibre de notre système de retraite ainsi qu'un niveau de vie satisfaisant aux retraités.

Il faut noter que ce projet de loi doit passer devant l'Assemblée Nationale pour validation. La ministre de la Santé, quant à elle, s'est opposée à l'amendement sénatorial en raison du projet de réforme des retraites préparé par le gouvernement pour 2019.



Smartphone



Internet

Délégation Nationale  
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA1  
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05  
Mail [paris\\_irp\\_delegation\\_nationale\\_force\\_ouvriere@bnpparibas.com](mailto:paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com)



Facebook



Twitter

